



Fiche d'information sur le programme de développement rural 2014-2020 de Franche-Comté (France)

La Commission européenne a officiellement adopté le programme de développement rural (PDR) de la région Franche-Comté le 17 septembre 2015. Ce programme élabore la stratégie pour l'utilisation des **884 millions d'euros de fonds publics** disponibles pour la période 2014-2022 dont **643 millions d'euros du budget de l'UE** et 241 millions d'euros de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte des fonds de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) de 29 millions d'euros. La dernière modification du PDR a été adoptée le 18 décembre 2023.

L'objectif du PDR de Franche-Comté est de développer durablement l'économie rurale en faisant progresser les entreprises sur le plan de la durabilité des systèmes de production et de la valeur ajoutée, de renforcer l'installation des jeunes agriculteurs et finalement d'augmenter la compétitivité des entreprises (exploitations agricoles, entreprises agro-alimentaires et forestières) et l'attractivité des territoires ruraux.

Le programme soutient des projets de modernisation et de développement pour environ 1250 exploitations (72 millions d'euros) et vise aussi 1 485 exploitations gérées par de jeunes agriculteurs (73 millions d'euros) afin de garantir le renouvellement générationnel. De plus, des actions de formation sont envisagées pour plus de 6 000 participants. Le programme mobilise environ 36 millions d'euros pour combler le déficit de valeur ajoutée de la production agricole franc-comtoise en soutenant l'adhésion de 130 nouveaux agriculteurs à l'agriculture biologique et aux activités de transformation et de commercialisation dans les exploitations agricoles et entreprises agro-alimentaires. Les exploitations situées dans des zones à handicaps naturels, qui couvrent presque la totalité de la surface agricole, seront soutenues afin de maintenir des systèmes d'exploitation durables et de préserver les espaces naturels. Le programme mobilise environ 26 millions d'euros pour aider la performance énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables, notamment la production de biogaz à partir des déchets et d'effluents d'élevage.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28 États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2020 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement (FESI), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2020, la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, 1 programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique et le programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures seront repris dans un cadre national qui ne dispose d'aucune allocation budgétaire.

Le présent document fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et évalue les opportunités auxquels la région de Franche-Comté fait face. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

1. SITUATION ET ENJEUX

La Franche-Comté est une région de l'Est de la France métropolitaine d'une superficie de **16 202 km²** (soit 3 % du territoire national métropolitain), dont 64 % est rural. La **surface agricole occupe 45 % du territoire**, une valeur inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. La région compte 1 179 374 habitants, soit une faible densité de population de 73 habitants au km².

L'agriculture franc-comtoise est très orientée vers la **production laitière sous signe de qualité**. L'espace agricole se caractérise par une part importante de **prairies permanentes et pâturages représentant 57 % de la surface agricole**. Alors que la petite taille des entreprises de nombreux secteurs pourrait constituer un handicap pénalisant pour l'innovation et l'accès aux marchés nationaux, elle est garante de la qualité des paysages, véritables atouts touristiques.

La région se subdivise en quatre grandes zones en termes agricoles :

- la zone haute (montagne et piémont) spécialisée en **production de lait transformé en fromages** sous signe de qualité;
- le **vignoble**, essentiellement dans le Jura;
- une large zone jouxtant les Vosges incluant la porte de Bourgogne et le nord de la région des plateaux où la **polyculture - élevage** domine (viande et lait standard);
- la façade ouest où les **grandes cultures** ont conquis le territoire. Elles y côtoient des ateliers laitiers spécialisés.

Par ailleurs, la Franche-Comté est la **troisième région forestière française** au regard de son taux de boisement avec 746 000 hectares, soit **45,7 % du territoire**.

La **quasi-totalité des surfaces agricoles est classée en zone à handicaps naturels** (98,9 % de la SAU, dont environ 28 % sont des zones de montagne et 70 % des zones à autres contraintes naturelles).

L'agriculture et l'agro-alimentaire sont des secteurs clé pour l'économie régionale. Le poids du secteur primaire dans l'économie franc-comtoise est plus important que la moyenne française en termes de valeur ajoutée brute et d'emplois. Considérant ceux fournis par les entreprises du secteur agro-alimentaire, la part de l'emploi issue de la production agricole et de sa valorisation est portée à 4,6 %. En termes d'emplois, l'agriculture représente 3% des personnes (contre 2,7 % en France).

2. COMMENT LE PDR RÉPOND AUX ENJEUX

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont les plus importantes sont **la priorité 4 – Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes et la priorité 2 – Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles.**

Les objectifs et cibles des priorités principales sont résumés ci-après :

Transfert de connaissances et innovation

Avec l'appui du réseau d'acteurs de formation, le PDR accompagne la mise en place de **5 projets de coopération** dans différents domaines. Afin de favoriser le transfert de connaissances, le PDR prévoit des **formations pour environ 6 000 personnes** actives dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole.

Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles

Le programme compte soutenir plus d'**un millier d'exploitations (13 % de l'ensemble) pour des projets de modernisation et de développement.** De même, au vu des difficultés liées à l'installation des jeunes en agriculture, le PDR de Franche-Comté envisage de soutenir le renouvellement générationnel avec une cible de **1 485 projets d'installation de jeunes agriculteurs (15 % du total d'exploitants)** sur l'ensemble de la période.

Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Le programme vise à augmenter la valeur ajoutée de la production agricole à travers des démarches de qualité. Le PDR contribuera pour 36 millions d'euros aux **investissements de modernisation des entreprises agro-alimentaires** et en faveur de la **transformation et commercialisation** dans les exploitations agricoles ainsi que pour le soutien aux **130 nouveaux agriculteurs bio.**

Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la forêt

La préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, qui sont source de richesse et des facteurs d'attractivité touristique et de retombées économiques pour le territoire, est le premier objectif du PDR en termes financiers. Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles à haute valeur environnementale qui occupent la quasi-totalité des surfaces agricoles en Franche-Comté, vise à la fois à

préservé l'environnement agricole et à répondre aux difficultés socio-économiques de ces zones.

Pour assurer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en préservant les ressources et les milieux sur lesquels s'appuie l'activité agricole, les exploitations agricoles doivent adopter des pratiques agro-écologiques qui renforceront leur durabilité à long terme. **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) concernent environ 6 %** de la surface agricole. Environ **130 projets d'investissements non productifs** liés à la réalisation d'objectifs agro-environnementaux devraient contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles. Le soutien à la **conversion et le maintien de l'agriculture biologique (12 %** des surfaces agricoles) ainsi que la **protection des sites Natura 2000** à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires Natura 2000 pour la France contribuent aussi à cet objectif.

L'efficacité énergétique, énergies renouvelables et le climat

Les actions retenues pour cet objectif relèvent du soutien à l'acquisition d'équipements innovants permettant d'améliorer **l'efficacité énergétique** des exploitations agricoles et des IAA. Environ **330 projets d'investissement** sont envisagés.

Par ailleurs, **370 projets d'investissement** seront soutenus afin de favoriser le **développement des énergies renouvelables**, notamment la production de biogaz à partir des déchets et d'effluents d'élevage.

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribue à améliorer le cadre de vie dans les territoires ruraux en ciblant les domaines de la santé, du sport, du tourisme et de la culture. Environ **6 % des ressources** du programme seront utilisées pour ces actions avec l'objectif d'atteindre **30 % de la population rurale** bénéficiant de **services et d'infrastructures améliorés**.

Le PDR de Franche-Comté mise aussi sur les projets de **coopération Leader** comme outil de développement local. L'objectif est d'accompagner **9 stratégies** de développement local portées par des groupes d'action locale, dont pourra bénéficier **32 % de la population rurale**.

Le programme inclut un total de 13 mesures dont les 5 plus importantes sont (entre parenthèses la proportion de l'enveloppe financière totale) :

- Mesure 13 (zones soumises à des contraintes naturelles) : 479 589 044 € (54 %)
- Mesure 4 (investissements physiques) : 134 850 836 € (15 %)
- Mesure 6 (développement des exploitations agricoles et des entreprises) : 75 332 467 (8 %)
- Mesure 11 (agriculture biologique) : 47 250 541 € (5 %)
- Mesure 10 (mesures agro-environnementales et climatiques) : 46 388 749 € (5 %)

Annexe 1 : Distribution indicative des ressources du PDR de Franche-Comté et indicateurs cibles

Priorités et cibles	Mesures	Dépense publique totale (€)	%
Priorité 1 : transfert de connaissances et innovation			
1A : favoriser l'innovation, la coopération et le développement des connaissances ► <u>0,26 %</u> des ressources du PDR	01. Connaissances		
	16. Coopération		
1B : renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation ► <u>5 projets</u> de coopération envisagés dans différents domaines	16. Coopération		
1C : formation ► <u>6 067</u> participants formés	01. Connaissances		
Priorité 2 : viabilité et compétitivité des exploitations, gestion durable des forêts		144 176 803 €	16.3 %
2A : modernisation, compétitivité et restructuration des exploitations agricoles ► <u>12,75 %</u> des exploitations bénéficiant de soutien pour leur modernisation et développement	01. Connaissances	1 254 028 €	0,1 %
	04. Investissements	70 294 540 €	8 %
2B : installation de jeunes agriculteurs € ► <u>15 %</u> d'exploitations gérées par de jeunes agriculteurs bénéficiant de soutien à l'installation	06. Développement des exploitations et entreprises	72 628 235 €	8.2 %
Priorité 3 : organisation de la chaîne alimentaire, transformation et commercialisation		36 223 690 €	4.1 %
3A : valeur ajoutée aux produits agricoles par la transformation, amélioration de la commercialisation ► <u>1,33 %</u> d'exploitations bénéficiant d'un soutien qualité ► <u>10 %</u> d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien pour la transformation et la commercialisation	03. Systèmes de qualité	161 411 €	0,02 %
	04. Investissements	36 062 269 €	4 %
Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie		604 336 893 €	68.4 %
4A : Biodiversité ► <u>17 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion soutenant la biodiversité	04. Investissements	8 649 500 €	1 %
	07. Services de base	22 457 725 €	2.5 %
4B : gestion de l'eau ► <u>10 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant la qualité de l'eau	10. Agri, ENV, Climat	46 388 749 €	5 %
	11. Agriculture biologique	47 250 541 €	5 %
4C : gestion et érosion des sols	12. Natura 2000 & DCE	1 333 €	0 %

▶ <u>6 %</u> des surfaces agricoles sous un contrat de gestion visant l'amélioration des sols	13. Zones à contraintes naturelles	479 589 044 €	54 %
Priorité 5 : promouvoir l'efficacité des ressources		26 364 016 €	3 %
<u>5B</u> : efficacité énergétique dans l'agriculture	04. Investissements	6 336 273 €	0,7%
▶ <u>15 840 683 €</u> investissements totaux pour l'énergie			
<u>5C</u> : utilisation de sources d'énergie renouvelables	01. Connaissances	138 546 €	0,02 %
	04. Investissements	13 508 245 €	1,5%
	06. Développement d'exploitations	2 704 231	0,3 %
	08. Forêt	3 044 952 €	0,4 %
▶ <u>55 232 675 €</u> d'investissements totaux dans la production d'énergies renouvelables			
<u>5E</u> : conservation et séquestration du carbone	01. Connaissances	282 738 €	0,03 %
	08. Forêt	349 030 €	0,04 %
▶ <u>25 hectares</u> de surface forestière concernée par l'amélioration de la valeur environnementale des peuplements forestiers			
Priorité 6: développement économique, inclusion sociale		53 625 894 €	6 %
<u>6B</u> : Développement local	07. Services de base	17 186 355 €	2 %
	16. Coopération	488 623 €	0,06 %
▶ <u>32 %</u> population rurale bénéficiant de stratégies de développement local			
▶ <u>30 %</u> population rurale bénéficiant de services et d'infrastructures améliorés	19. Leader	35 950 915 €	4 %
▶ <u>135 emplois</u> créés dans le cadre des projets Leader			
Assistance technique		18 819 471 €	2 %
Dépense publique totale		883 546 768 €	100 %